

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLOT, Maire.

PRESENTS : MM Christophe AUGER, Hervé GARÇON, Patrick BERNARD, Pierre ALCALDE, Jean-Pierre MARTIN, Daniel COLIN, Gilles TEULADE et Florent PERROT et MMES Sandrine DEVAUCOUT, Cécile MEYER et Dominique COLY.

Absente : Madame Éléonore HUGUET

Secrétaire : Monsieur Christophe AUGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2025 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le paragraphe « cantine scolaire » de ce compte rendu comme suit :

« Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 décembre dernier il a été débattu la question qu'un élève apporte son repas à la cantine scolaire. Un écrit d'un médecin avait été fourni en mentionnant un trouble de l'oralité. Il explique ensuite avoir revu le père de l'enfant à la rentrée de janvier et qu'il lui a expliqué qu'il avait fait des progrès concernant ce problème. Madame Isabelle MILLERAT a également été consultée ; elle confirme avoir remarqué ces progrès.

Après discussions, la demande d'apporter le repas à la cantine scolaire est refusée par les élus. »

Puis il demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Terrain au Petit Bois
- Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - avenant n°2

VENTE DE TERRAINS AU PETIT BOIS : NOUVELLE RENCONTRE AVEC LES FUTURS ACHETEURS

Monsieur le Maire informe les élus que suite au dernier Conseil Municipal instaurant une servitude de passage sur les parcelles ZM 116, ZM 117 et ZM 112, une nouvelle rencontre a eu lieu avec Monsieur Yoan BACONIER et Madame Claudia MAEIRO. Ils l'ont informé qu'à la première réunion concernant l'achat du terrain ils n'ont pas eu connaissance de l'existence du passage de ce réseau sur la parcelle. Monsieur Hervé GARÇON précise que lors de la visite sur place, il les a informés ; Madame Cécile MEYER prend la parole et confirme qu'aucune discussion à ce sujet n'a eu lieu au début de la procédure de vente.

De plus, les futurs acheteurs ont précisé être en relation avec SUEZ concernant la pose du compteur d'eau et que ces derniers ont précisé qu'en cas de travaux sur cette conduite d'eau les frais seront à la charge de la Mairie ; Monsieur Hervé GARÇON confirme que non.

Ensuite, il propose aux élus de dédommager les futurs acheteurs en leur proposant de leur faire livrer du caillou bleu. Après plusieurs discussions, les élus acceptent la livraison de 16 tonnes de cailloux bleus mais précisent que pour les 2 autres parcelles cette opération n'aura pas lieu car les potentiels acquéreurs auront l'information de la servitude de passage dès le départ.

Enfin, Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'étude de sol aura lieu le 27 février et la signature chez le Notaire le 31 mars 2025.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME - AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a confié l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie par une convention en date du 22 février 2021.

Il explique ensuite que l'ATD Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire présente donc le projet d'avenant n° 2 à la convention. Ce dernier modifie l'annexe 1 qui fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière qui se décomposent comme suit :

1) Un forfait annuel (cotisations) de 1,65 € par habitant de la commune et, en plus, pour chaque instruction d'un dossier :

| Type de Dossier | Tarif |
|---------------------------|-------|
| Permis de Construire | 100 € |
| Certificat d'Urbanisme a | 20 € |
| Certificat d'Urbanisme b | 40 € |
| Déclaration Préalable | 70 € |
| Permis de Démolir | 80 € |
| Plan d'aménagement | 120 € |
| Autorisation de Publicité | 70 € |

Après discussions, les élus :

- Approuvent l'avenant n° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,
- Autorisent Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et en assurer le règlement.

SÉCURISATION DU TRAJET DE L'ÉCOLE MATERNELLE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire explique que la réunion avec les institutrices concernant l'auto évaluation de l'école a eu lieu le 17 janvier dernier. Monsieur Hervé GARÇON précise les différents axes évoqués lors de cette rencontre ; le bruit à la cantine, une cloison

à rajouter dans les sanitaires, les sonnettes à modifier en installant une gâche électrique au portail et un système de visio afin que les institutrices n'aient plus à sortir ouvrir le portail et enfin la sécurisation du trajet entre les 2 écoles. Il précise à ce sujet que le trottoir devant la mairie doit rester libre pour le passage des enfants. Monsieur CAILLOT reprend la parole en proposant l'installation de barrières sur ce trajet ; Monsieur GARÇON n'est pas favorable à cette idée qui empêcherait les riverains de se garer sur les trottoirs. Madame Cécile MEYER, qui a participé à cette réunion, précise que les institutrices n'ont pas demandé obligatoirement des barrières mais que le principal problème est la vitesse excessive.

Monsieur Christophe AUGER s'interroge sur le fait de savoir si ce sont les enfants ou les adultes qui se sentent en danger lors de ces déplacements ; Monsieur le Maire précise que ce sont les 2.

Plusieurs idées sont alors évoquées comme l'installation de panneaux de limitation de vitesse, d'interdiction de stationner, de zone « attention école », de marquage au sol ...etc.

L'ensemble des élus s'accorde à dire que le point à sécuriser en priorité est le virage entre la rue du Quart et la rue de la Mairie et qu'une réunion de la commission travaux doit être organisée pour trouver une solution.

RÉFÉRENT CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que Madame Isabelle MILLERAT a demandé s'il était possible d'avoir un référent cantine. Messieurs Hervé GARÇON et Patrick BERNARD souhaitent être nommés référents ; les élus acceptent. De plus, il a été décidé lors du Conseil Municipal de novembre dernier d'organiser 3 réunions dans l'année pour la cantine. Il propose donc d'organiser la première pendant les vacances de février ou juste à la rentrée de mars. Un mail sera envoyé aux référents cantine et aux membres du Conseil qui souhaitent y participer.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES 1 000 PATTES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de l'association Les 1 000 pattes. Après discussion, le Conseil Municipal lui attribue la somme de 250 € pour l'année 2025.

DEMANDE DE TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture d'un courrier reçu de la part de Madame Marie-Noëlle GUYOT, qui souhaite louer la salle des fêtes le week-end du 13 septembre prochain pour une journée retrouvailles des anciens élèves de Charrin. Elle demande que le coût de location soit réduit ; après discussions, les élus acceptent cette location du week-end du 13 septembre 2025 pour un tarif de 100 €.

ACCEPTATION DE DONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de la Grande Halle de Fours a fait un don de 30 € à la commune suite au prêt de barrières pour une de leur manifestation. Il les informe que la Trésorerie souhaite une délibération qui mentionne que la commune accepte les dons. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter l'ensemble des dons attribués par des particuliers, professionnels ou associations à la commune de Charrin.

DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'un administré souhaite obtenir l'autorisation de nettoyer ou aimerait acheter un chemin totalement en friche qui appartiendrait à la commune. Monsieur Christophe AUGER précise que si la parcelle n'est pas cadastrée elle est donc publique. Monsieur le Maire précise qu'il y a un fossé / un ruisseau sur ce chemin. Monsieur Hervé GARÇON précise que ce chemin dessert la parcelle ZL 25 et que les démarches sont en cours pour connaître son propriétaire car les informations du cadastre ne sont pas à jour. Lorsque les informations seront connues le demandeur pourra se mettre en relation avec lui. Après discussions, les élus confirment que le demandeur peut nettoyer ce chemin le long de sa parcelle mais qu'il est impossible de lui vendre du fait qu'il dessert une parcelle.

ZONES D'ACCÉLÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de la commune concernant les zones d'accélération définit en 2024, sera examiné par la DDT et le référent préfectoral courant 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés : Monsieur le Maire informe les élus qu'il y aura au total 56 personnes lors de ce repas et qu'un administré est à aller chercher à domicile pour s'y rendre. Monsieur Hervé GARÇON ira le chercher, un mail de rappel lui sera adressé.

Travaux : Monsieur Serge CAILLOT et Monsieur Hervé GARÇON expliquent que les travaux du vestiaire arbitre au stade de football et à l'aire de jeux de la salle des fêtes ont bien avancés et sont terminés ; Monsieur GARÇON montre des photos aux élus. Monsieur le Maire informe que le montant des matériaux a coûté 2 273 € auxquels il faudra rajouter le coût horaire des agents.

Ensuite, Monsieur Hervé GARÇON explique que les travaux d'isolation phonique de la cantine auront lieu pendant les vacances scolaires, il rappelle que les plaques de plafond de la cantine qui ne seront pas utilisées pourront l'être pour les plafonds de la mairie et du bureau du Maire et demande donc l'autorisation aux élus de demander des devis pour ces travaux. Les élus acceptent à l'unanimité.

Cadeaux de naissance : Monsieur Serge CAILLOT informe le Conseil Municipal que Madame Sabrina LE DUC a accouché. Il précise que la Mairie fera un cadeau en tant qu'employeur et propose aux élus qui le souhaitent de se réunir pour un second cadeau de la part du Conseil Municipal.

Visite de Madame Emilie ACQUISTAPACE Sous-Préfète de Château-Chinon : Monsieur le Maire rappelle aux élus que Madame la Sous-Préfète sera de nouveau en visite à Charrin le 11 mars prochain en matinée. Elle poursuivra son intervention à l'école en début d'après-midi pour un projet sur la Laïcité. Un mail sera envoyé aux Conseil Municipal afin de recenser les personnes voulant être présentes.

Remerciement : Monsieur Serge CAILLOT annonce aux Conseillers que Madame Marie-Christine GARÇON est intervenue sur les temps de cantine et de garderie du soir les 6 et 7 février derniers. Il précise que chaque intervention de sa part sera notée et qu'un geste de remerciement sera fait en conséquence en fin d'année.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Patrick BERNARD informe le Conseil que le Club de danse qui utilise la salle des fêtes les lundis soir depuis le 10/01 demande s'il est possible de prolonger cette utilisation qui était initialement prévue jusqu'au 07/03. Les élus acceptent mais souhaitent connaître la date exacte et précisent que la salle devra être libre pour le marché aux vins au mois d'avril.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et précise aux élus qu'un courrier a été envoyé à un administré concernant les conditions de détention de ses volailles. Monsieur le Maire précise avoir été informé et a donc alerté ce riverain sur l'état d'alerte élevée prononcé en novembre dernier concernant la grippe aviaire.

Enfin, une personne élue signale qu'un riverain gare son camion à l'intersection de la rue Noire et de la Route du Petit Bois et que cela abîme le chemin. Les élus décident de lui envoyer un courrier de rappel de stationnement interdit.

Fin de la séance : 19h50